

2 FÉVRIER 2023

## NOUVEAUX TARIFS POUR LE RÉSEAU PUBLIC DE BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN CÔTE-D'OR

En Côte-d'Or, les tarifs d'utilisation du réseau public de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides, géré par le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, ont évolué.

### Anticiper la hausse du coût de l'électricité

Depuis 2018, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, exploite un réseau public comprenant 76 points de charge répartis sur 40 bornes de charge pour véhicules électriques sur le territoire du département hors métropole.

Dès l'ouverture du service, les élus du SICECO ont choisi un accès payant, notamment pour couvrir les dépenses électriques du SICECO. Aujourd'hui, la hausse du prix de l'électricité oblige les élus à faire évoluer la tarification afin de conserver ce principe de couverture des dépenses électriques.

En dépit de cette hausse de tarif, il convient de préciser que le budget du SICECO verse chaque année au budget de ce réseau une subvention d'équilibre de l'ordre de 90 000 € (soit environ 40 % des recettes) car le budget global n'est pas à l'équilibre. Parmi les dépenses non couvertes, celles de maintenance sont de l'ordre de 60 000 € et sont prises en charge pour moitié par les communes qui accueillent les bornes. Pour rappel, le coût de déploiement de ce service public s'est élevé aux alentours de 600 000 €. Il est supporté à 30 % par le SICECO et les communes qui reçoivent les bornes. 30 % ont été pris en charge par l'ADEME, via le Plan d'Investissement d'Avenir (PIA) et 40 % ont été subventionnés par les fonds européens FEDER via la Région.

### Adapter les tarifs aux usagers

Les nouveaux tarifs sont :

#### INFO +

En 2023, en parallèle du changement de tarification, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or ouvre son réseau à un plus grand nombre de supports de paiement grâce à une extension des accords d'itinérance qui permettra d'accueillir de très nombreuses cartes dédiées à la mobilité électrique.

#### Borne accélérée jusqu'à 22 kVA

Forfait de **1,50 €** / période de 12h\*  
+ **0,40 €** / kWh  
+ **0,005 €** / minute

#### Borne rapide jusqu'à 50 kVA

Forfait de **2,00 €** / période de 12h\*  
+ **0,50 €** / kWh  
+ **0,025 €** / minute

#### Un « plein » de 25 kWh vous coûtera

**11,95 €** sur une borne normale **22 kVA**  
pour **1h30** de recharge

**15,25 €** sur une borne rapide **50 kVA**  
pour **30 minutes** de recharge

\*la durée de charge est limitée à 12 h

Les tarifs d'utilisation comprennent un prix forfaitaire auquel s'ajoutent la facturation de l'énergie délivrée (modulée selon la puissance de la borne) et le prix d'occupation de la place (essentiellement destiné à fluidifier l'utilisation des bornes). Un forfait de 10 € est appliqué en cas d'échec de la procédure de paiement pour une charge supérieure à 1 kWh. De plus, en cas de connexion de plus de 12h à une borne, une nouvelle session sera automatiquement ouverte générant la refacturation d'un nouveau forfait.

**CONTACT PRESSE :** Nathalie Blanc - [nblanc@siceco.fr](mailto:nblanc@siceco.fr) - 03 80 50 85 09 - 06 73 49 96 18

#### SICECO - territoire d'énergie Côte-d'Or

Constitué en 1947, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est un syndicat mixte fermé agissant sur le territoire de la Côte-d'Or et regroupant 675 communes et 18 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Fondé sur les grands principes de la solidarité intercommunale, il participe activement à l'aménagement du territoire, au service des élus et des usagers. Tout en respectant l'environnement, il favorise le développement économique et la qualité de vie.

Le SICECO opère dans les domaines suivants : distribution publique d'électricité, de gaz et de chaleur, éclairage public, énergie (planification et maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables), bornes de recharge pour véhicules électriques, cartographie et service d'information géographique, technologie de l'information et de la communication, communications électroniques.

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est le maître d'ouvrage du déploiement des infrastructures publiques de charge pour les véhicules électriques sur son territoire. Il construit et exploite ce service public avec l'accord des communes depuis avril 2018.